

Loir - et - Cher

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 : Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	10
Pouvoirs :	0
Votants :	10

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Mardi 08 Mars, à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 02 Mars 2022

Présents : Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Absents : M. JOB David, M. BOURRÉE Steve, M. FORBIN Paternelle, M. HÉMOND Nicolas.

M. CINTRAT Jean-Luc est nommé secrétaire de séance.

### D2022/019: - SUBVENTION PRÉVISIONNELLE 2022 – ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

Mme le Maire propose aux conseillers présents de prendre connaissance du bilan financier de l'association « cantine scolaire de Authon » arrêté au 31 août 2021. Mme OURY Dominique, Présidente de l'association, répond aux questions des conseillers.

Il est ensuite donné lecture de la demande d'acompte de 8.000 € reçue le 17 février 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et que Mme OURY se soit retirée, décide par 9 voix pour :**

- D'allouer un acompte sur subvention à l'association « cantine scolaire de AUTHON » d'un montant de 8.000,00 € (huit mille euros) ;
- Que le solde sera demandé en septembre 2022 après arrêt des comptes de l'année scolaire en cours ;
- D'autoriser Mme le Maire à ordonnancer cette subvention.

### D2022/020 : - CESSION DE LA PARCELLE F 79 – PRIX DE VENTE

Mme le Maire expose aux conseillers présents que la parcelle F 79 -sise le bourg et d'une contenance de 1 a 20 ca a fait l'objet d'une offre d'achat le 26 février dernier pour une valeur de 200€00.

Ce terrain étant enclavé et sans usage pour la commune, l'avis du conseil est requis sur cette cession.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour :**

- D'accepter l'offre d'acquisition d'un montant de 200,00 € (deux cent euros) nets vendeur ;
- Que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur ;
- De nommer Maître BERTHELOT, notaire à Montoire-sur-le-Loir pour exécuter les opérations de cession ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer les actes et conclure cette affaire.

D2022/021: - CONVENTION AVEC LA CATV  
POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE VERS LE COLLÈGE DE ST AMAND

**Il est exposé :**

- La décision prise le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de participer aux frais de ramassage scolaire entre Authon et le Collège de St Amand à hauteur de 2.600 €.
- Cet engagement doit être matérialisé par une convention, rédigée par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) et qui est proposée à l'approbation
  - ✓ Du conseil municipal ce jour
  - ✓ Du conseil communautaire en mars
- Cette convention prévoit une reconduction d'un an si le rattachement au collège de St Amand n'est pas validé par le Département.
- Vu l'entretien du 18/02 de Mme le Maire avec des membres de la commission départementale de l'éducation nationale
- Considérant l'avis défavorable du conseil municipal en date du 13/01/2022, cette sectorisation n'a pas encore été actée
- Considérant que- normalement- ce rattachement à St Amand devrait être voté en avril prochain
- Considérant l'engagement de la Région de maintenir 3 ans le transport pour Château-Renault ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour :**

- De valider le projet de convention annexé à la présente ;
- D'autoriser Mme le Maire à la signer et la transmettre aux services de la CATV.

D2022/022: - ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICES 2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, lors de la Fête Nationale en Juillet, d'organiser comme les années précédentes un feu d'artifices qui serait tiré sur le terrain communal derrière le Cimetière le 09 Juillet 2022 au soir et présente un devis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour :**

- RETIENT le devis établi par la Société PYRO CONCEPT à Nazelles-Négron (37) pour un montant de 2.490,00€ TTC (Deux mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros),
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit devis ,
- CHARGE Madame le Maire d'organiser ce feu d'artifice.

La dépense sera imputée à l'article 6232 " Fêtes et Cérémonies ".

D2022/023: - INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT POUR FORMATION DLP-

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2021/092 du 25 novembre 2021 portant sur la convention de desserte en réseau de lecture publique et l'engagement de formation des personnes en charge de l'accueil en bibliothèque communale.

La formation dispensée se déroule à Blois sur 6 séances soit 70 kms aller-retour représentant 420 kms.

La bénévole en bénéficiant utilise son véhicule personnel et Mme le Maire propose de l'indemniser sur la base du barème applicable à la Fonction Publique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour :**

- D'attribuer une indemnité forfaitaire de 200 € à la bénévole de la bibliothèque municipale,
- De charger Madame le Maire d'inscrire cette somme au budget 2022 et l'ordonnancer.

## D2022/024 : - CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX OPÉRATIONS HUMANITAIRES D'URGENCE - ACTION UKRAINE-

Les événements actuels en Ukraine nécessitent des besoins humanitaires importants, une collecte a d'ores et déjà été mise en place auprès des habitants ; la commune se propose d'apporter également un soutien financier.

Madame le Maire présente sur ce sujet le dispositif Fonds d'Action Extérieures des Collectivités Territoriales (FACECO) permettant de fédérer les initiatives locales avec le peuple ukrainien. Géré par le centre de crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, cet outil permet aux collectivités d'exprimer leur solidarité en s'assurant d'une utilisation pertinente et adaptée à la crise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour :**

- De verser une contribution financière de deux-cents euros (200 €) au FACECO,
- De charger Madame le Maire de mettre en œuvre cette contribution.

*Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui ont participé déposant des dons en mairie et les bénévoles qui ont assuré la permanence du 05 mars et le tri des produits par catégorie. L'ensemble des colis a été acheminé vers le point de regroupement à la caserne de pompiers de St Amand-Longpré.*

## D2022/025 - FERMETURE D'UNE CLASSE SUR LE R.P.I. AUTHON-PRUNAY – AVIS DES ÉLUS-

Par courrier du 28 février 2022, la Division de l'Organisation Scolaire de l'académie Orléans-Tours a informé le SIVOS et ses communes membres de Prunay-Cassereau et Authon de la mesure de retrait d'un poste au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

L'Inspectrice rappelle la nécessité de la concertation entre élus permettant de définir la commune sur laquelle ce retrait de poste sera effective et conduira à une fermeture de classe.

Mme le Maire rappelle qu'actuellement, la répartition est de 2 classes sur Prunay et 3 sur Authon.

### **Exposé :**

Historiquement les communes de Prunay et Authon ont développé leur coopération intercommunale (scolarité, eau et assainissement...).

Auparavant le SDIS 41 a décidé de regrouper les Centres d'Intervention de PRUNAY et AUTHON vers le centre de PRUNAY en janvier 2021 -sans concertation préalable ;

Vu les effectifs des écoles indiquant une légère majorité d'enfants domiciliés à Authon et influant sur la participation financière au SIVOS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour :**

- De ne pas accepter un retrait de poste sur Authon.

Cette décision sera notifiée à l'inspection lundi 14/03.

## QUESTIONS DIVERSES

### QD1- POINT FINANCIER 2021- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Concordance des comptes de la commune avec ceux de la Trésorerie	
Résultat 2021 : Excédent d'investissement de	028.899,36 €
Excédent de fonctionnement de	057.874,00 €
Résultat de clôture	
Déficit d'investissement de	089.758,26 €
Excédent de fonctionnement de	222.453,51 €

**QD2- OPÉRATION VILLAGE PROPRE LE 26/03 ;**

Organisation : regroupement à 8h15 place de la mairie. La présence des élus recommandée.

**QD3- RANDONNÉE PÉDESTRE DU 10/04 organisée par le comité des fêtes ;**

Départ du terrain à côté salle des fêtes

**QD4- CHARPENTIER : TRAVAUX TOITURE MAIRIE.**

Des travaux ont été réalisés sur les gouttières de la mairie (devis signé le 15/7/21 = 2184,40 €)

Constat : mauvais état général de la partie au-dessus du logement et devis attendu.

**Gardiennage de l'église** : l'abbé Benoist propose de rencontrer le Maire pour discuter du gardiennage et convention de dépôt.

**Remise de copeaux** suite à l'élagage des arbres sur les allées, les copeaux seront mis à disposition des habitants pour réaliser des paillages. Conditions de récupération à définir.

**Assemblée école privée et conseil école publique** : les 2 réunions ont lieu le 29 mars, Mme le Maire ira au conseil d'école, un conseiller à l'école privée.

**Remerciements** des AFN pour le prêt de la salle lors de leur assemblée du 24 février.

Pour extrait conforme aux débats

Fait à Authon, le 11 Mars 2022

Mme le Maire, Marie-José CINTRAT

Mme Le Maire,  
Marie-José CINTRAT



The seal is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MAIRIE d'AUTHON' at the top and 'Saône-et-Loire' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a central emblem depicting a figure, possibly a saint or a historical figure, standing under a sun or star.